



REPÈRES & CHIFFRES CLÉS
SEPTEMBRE 2019

1. L'histoire

- 1975 :** Fondation de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Assimilées par Jacques Delcourt
- 1975 :** Siège social au 11 rue Primatice à Paris
- 1976 :** La FFKDA devient la Fédération Française de Karaté et Arts Martiaux Affinitaires (FFKAMA) et déménage au 15 avenue de Choisy à Paris
- 1982 :** Changement de siège social au 122 rue de la Tombe-Issoire à Paris
- 1998 :** Élection du président Gérard Garson
- 2001 :** Élection du président Francis Didier
- 2005 :** Agrément du Ministère des Sports
- 2006 :** La FFKAMA devient la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées (FFKDA)
- 2007 :** Changement de siège social au 39 rue Barbès à Montrouge.
- 2016 :** Renouvellement de délégation de pouvoir pour le Karaté Do, le Karaté Jitsu, les Arts Martiaux Vietnamiens, les Arts Martiaux du Sud-Est Asiatique, le Yoseikan Budo, le Krav Maga, le Wushu et le Para-Karaté
- 2016 :** Le Karaté est intégré comme sport additionnel aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020

2. L'organisation fédérale

Le Bureau exécutif est composé statutairement de 9 membres dont :

- 3 femmes minimum
- 4 hommes minimum

Président : Francis DIDIER
Secrétaire général : Philippe BOULET
Trésorier général : Francis DALLERAC
Vice-présidents : Yves BUI-XUAN, Raphaël ORTEGA, Patrick LAUFFENBURGER
Secrétaire générale adjointe : Chantal MARMION
Trésorière générale adjointe : Dominique PERONNET
Déléguée du président : Maryvonne BOUZRAR

Le conseil d'administration est normalement composé de 32 membres (sans jamais être inférieur à 28) dont obligatoirement :

- 1 médecin
- 4 représentants des disciplines associées
- 11 femmes minimum
- 13 hommes minimum

La répartition H/F des membres du Bureau exécutif et du Conseil d'administration découle de la "loi n° 2014-873 du 04/08/2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes".

3. Les chiffres clés en 2018-2019

- **1ère** fédération de karaté au monde (en nbr de licenciés)
- **12ème** fédération française sportive olympique
- **256 565** licenciés dont **36%** de femmes
- **13** ligues régionales
- **16** zones interdépartementales
- **95** comités départementaux
- **4 830** clubs
- **41** salariés
- **11 592 260 €** de budget fédéral
- **8** disciplines
- **37** styles de karaté
- **34 516** ceintures noires
- **71** compétitions par an
- **172** médailles mondiales dont **53** titres
- **437** médailles européennes dont **152** titres
- **52** sportifs de haut niveau : **43** karaté / **9** wushu
- **11** entraîneurs nationaux
- **1** compétition internationale annuelle (Open Paris Karaté)
- **24** championnats internationaux organisés depuis 1970
- **18** championnats de France organisés par an
- **227 400** pages vues par mois sur *ffkarate.fr*
- **36 300** visiteurs uniques mensuels sur *ffkarate.fr*
- **150 000** fans sur les pages Facebook
- **14 900** fans sur le compte Twitter de la Fédération
- **4 310 000** vidéos vues sur Youtube et Dailymotion

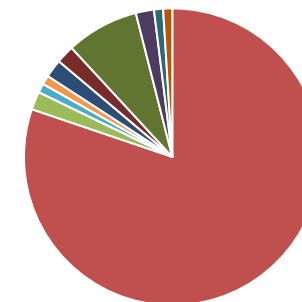
4. L'objet de la fédération (art.1 des statuts)

Les principales missions de la Fédération :

- Organiser, contrôler et développer la pratique du karaté et des disciplines associées
- Contribuer par ses activités, au développement et à la promotion de l'éducation et de la culture
- Participer à l'intégration sociale et citoyenne
- Diriger, coordonner et contrôler l'activité des groupements sportifs qui lui sont affiliés et de ses licenciés
- Assurer la formation et le perfectionnement des dirigeants, animateurs, formateurs et entraîneurs fédéraux
- Participer à la délivrance des dans et grades équivalents de karaté et des disciplines associées conformément à la réglementation en vigueur
- Veiller à la préparation, à la formation et à la reconversion des sportifs de haut niveau
- Veiller à la protection des intérêts de ses licenciés.

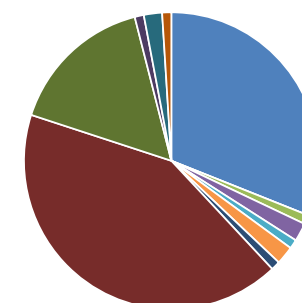
5. Le budget

Recettes 2017 / 2018



Total : 11 595 260 €

Dépenses Sportives 2017 / 2018



Total : 11 326 666 €

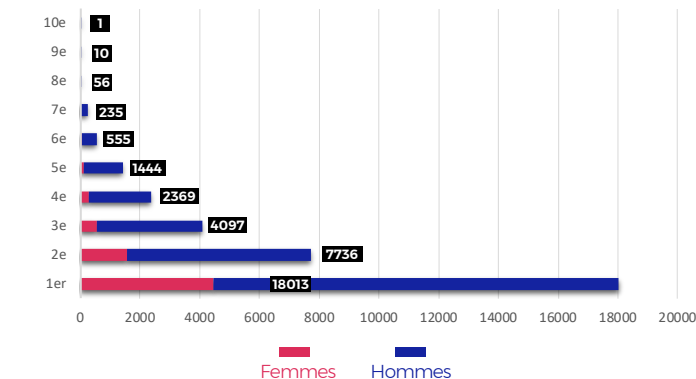
Ressources : licences et subventions / Ventes : boutique, passeports et magazine / Prestations : billetterie, parrainage, partenariat et stage

- 81%** Licences
- 8%** Subvention
- 2%** Partenariat
- 2%** Boutique
- 2%** Grade
- 2%** Manifestations/ Stages / Grades
- 1%** Divers
- 1%** Formation
- 1%** Produits exceptionnels
- 1%** Divers
- 0%** Produits financiers

- 31%** Subvention
- 42%** Charges Adm et de gestion
- 16%** Haut niveau
- 2%** Charges exceptionnelles
- 2%** Boutique
- 2%** Dév service de qualité
- 1%** Charges financières
- 1%** Diverses
- 1%** Grade
- 1%** Karaté Santé
- 1%** Formation
- 0%** Partenariat

7. Les grades

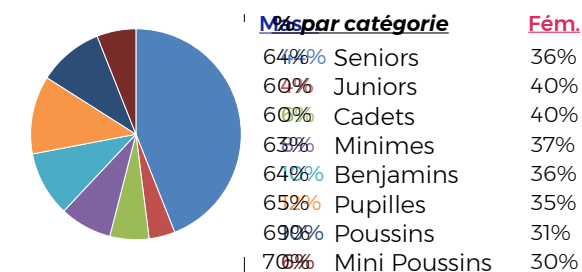
Nombre total de ceintures noires (Dan, Dang, Duan) saison 2018-2019



Un total de **34 516** ceintures noires dont 7016 chez les femmes et 27 500 chez les hommes.

8. Les licences

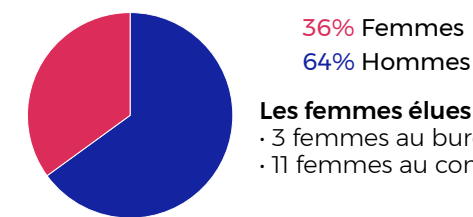
Répartition des licences par catégorie d'âge



Données arrêtées au 18 juillet 2019

9. La pratique féminine

Répartition des licences selon les sexes



Les femmes élues au niveau national :

- 3 femmes au bureau exécutif
- 11 femmes au conseil d'administration

6. Les disciplines

Discipline	Nombre de licences (Saison 2018 / 2019)
Karaté	168 043
Karaté Jitsu	23 318
Krav Maga	17 788
Wushu et Qi Gong	15 262
Arts Martiaux Vietnamiens	11 360
Yoseikan Budo	5 673
Arts Martiaux du Sud Est Asiatique	1 581
Autres disciplines associées	1 140
Para Karaté	278
TOTAL	244 443

Données arrêtées au 24 juillet 2019

10. Le haut niveau

Le projet de performance fédéral concerne le karaté et est bâti sur 2 pôles situés au CREPS de Châtenay-Malabry (92)
 - 1 Pôle France - Karaté 2020
 - 1 Pôle France - Karaté Relève

Les sportifs (saison 2018/2019) : 43 SHN

• Karaté :

34 sportifs de Haut Niveau (SHN) dont 10 élites, 6 seniors, 16 relèves et 2 reconversions
 80 sportifs dans les collectifs nationaux
 23 sportifs espoirs

• Wushu :

9 sportifs de Haut Niveau (SHN) dont 1 élite, 2 seniors, 5 relèves et 1 reconversion
 10 sportifs dans les collectifs nationaux

L'encadrement

Directeur Technique National : Dominique CHARRÉ
 Directeur des Equipes de France : Yann BAILLON
 11 entraîneurs nationaux, dont 8 cadres d'Etat

Liste Ministérielle karaté

Sportifs de haut niveau	ÉLITE 2 ans 18 ans et +	RANKING DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE 1-8
	SENIORS 1 an 18 ans et +	RANKING DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE 9-16
	RELÈVE 1 an 16 à 21 ans	Podium aux : JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE CHPTS DU MONDE JEUNES CHPTS D'EUROPE JEUNES 1ÈRE LEAGUE ET SÉRIE A (pour les U21) JEUX MÉDITERRANÉENS
Sportifs des collectifs nationaux	1 an 18 ans et +	Sportifs ayant déjà été listés SHN et encore en activité Partenaires au Pôle France - Karate 2020 Partenaires des collectifs nationaux
Sportifs Espoirs	1 an 14 ans et +	Être champion de France Être vainqueur de la coupe de France Être détecté par la DTN (à partir de cadet)

Liste Ministérielle wushu

Sportifs de haut niveau	ÉLITE 2 ans 18 ans et +	CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS Individuel : 1-3 / Equipe : 1
	SENIORS 1 an 18 ans et +	CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS Individuel : 4-12 / Equipe : 2-8 CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIORS Individuel : 1-4 / Equipe : 1-3
	RELÈVE 1 an 16 à 21 ans	Finaliste (classé dans les 8 premiers) Aux CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS Aux CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIORS
Sportifs des collectifs nationaux	1 an 18 ans et +	Sportifs ayant déjà été listés SHN et encore en activité Partenaires des collectifs nationaux
Sportifs Espoirs	1 an 14 ans et +	Sportifs sélectionnés en équipe de France pour participer à une compétition internationale de référence : - Championnat du Monde Junior - Championnat d'Europe Junior

11. Les fédérations olympiques

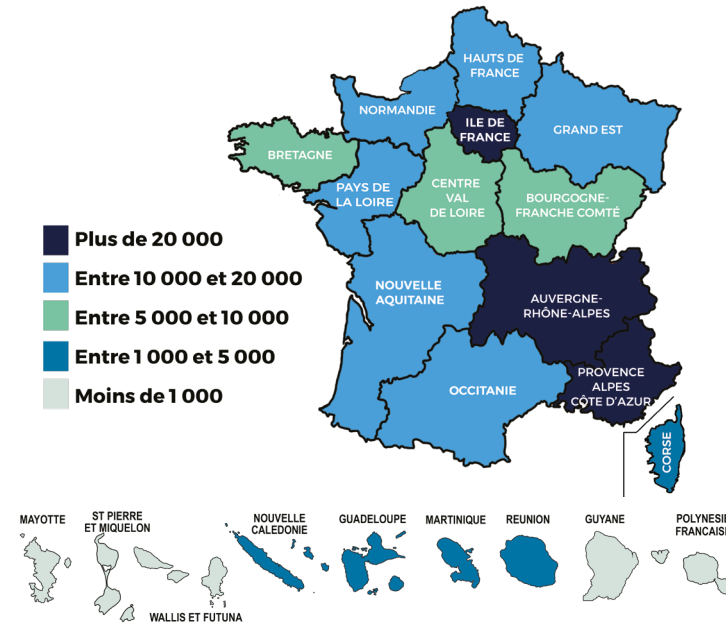
Classement des 36 fédérations olympiques

Rang	Fédérations Olympiques	Licences (2018)
1	FF de football	2 131 165
2	FF de tennis	1 019 816
3	FF d'équitation	644 800
4	FF de judo-jujitsu et disciplines associées	563 580
5	FF de handball	549 295
6	FF de basketball	538 295
7	FF de golf	410 261
8	FF de natation	314 299
9	FF de rugby	313 237
10	FF de gymnastique	310 403
11	FF d'athlétisme	307 018
12	 FFK	256 565
13	FF de voile	245 894
14	FF de tir	219 990
15	FF de tennis de table	205 413
16	FF de badminton	191 602
17	FF de cyclisme	116 779
18	FF de ski *	110 762
19	FF de volley-ball	105 469
20	FF de la montagne et de l'escalade **	93 521
21	FF de tir à l'arc	77 255
22	FF de roller et skateboard **	69 139
23	FF d'escrime	60 930
24	FF de boxe	55 198
25	FF de taekwondo et disciplines associées	54 443
26	FF de triathlon	52 019
27	FF de canoë-kayak	51 915
28	FF d'aviron	47 048
29	FF d'haltérophilie - musculation	29 134
30	FF des sports de glace *	27 565
31	FF de hockey sur glace *	21 724
32	FF de lutte et disciplines associées	20 509
33	FF de hockey	17 477
34	FF de surf **	17 408
35	FF de baseball et softball **	14 535
36	FF de pentathlon moderne	1 910

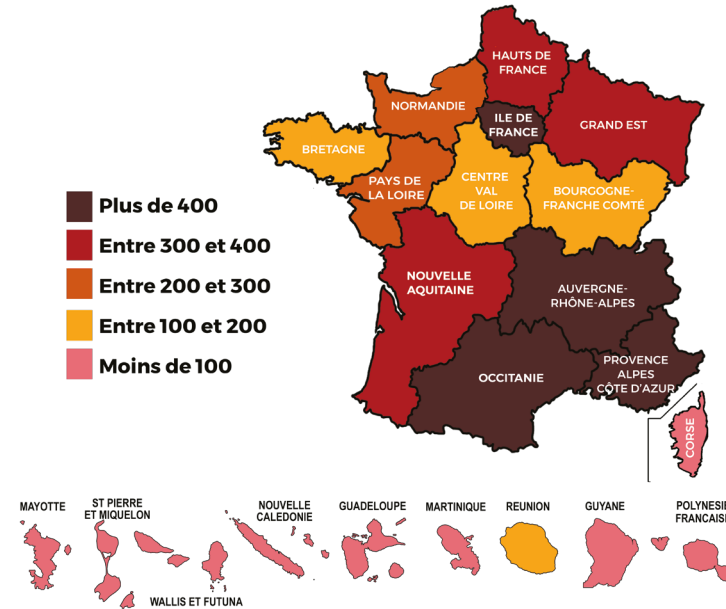
Source : mission des études, de l'observation et des statistiques (Meos), données du 30/07/2018
 * Fédération Olympique lors des Jeux d'hiver / ** Fédération Olympique lors des Jeux de Tokyo 2020

12. L'organisation territoriale

Répartition des licences par région (Saison 2018 - 2019)



Répartition des clubs par région (Saison 2018 - 2019)



13. La réforme territoriale

Suite à la promulgation de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Métropole et la Corse ont été restructurées en 13 régions administratives au 1er janvier 2016.

En ce sens, la Fédération Française de Karaté se devait de se conformer à ce nouveau découpage des collectivités territoriales. Cette réorganisation s'est faite au travers d'Assemblées Générales Extraordinaires au cours desquelles les 254 représentants des clubs ont souhaité conserver, dans les nouvelles régions regroupées, un niveau intermédiaire dénommé « Zone Interdépartementale ». Ces Zones correspondent, pour la plupart d'entre elles, au découpage des anciennes ligues. Elles permettront de maintenir auprès des clubs un niveau de proximité, notamment dans l'organisation de compétitions enfants, passages de grades ou encore de la formation.

Aujourd'hui, sauf quelques exceptions, la Fédération Française de Karaté possède un découpage territorial qui se décompose en trois niveaux :

- Ligue Régionale
- Zone Interdépartementale
- Comité Départemental

Ces entités sont les organes déconcentrés de la fédération au niveau des régions et départements.

L'ensemble des décisions prises lors de ces Assemblées Générales Extraordinaires, ainsi que les statuts, et les règlements intérieurs sont disponibles sur le site de la fédération : www.ffkarate.fr

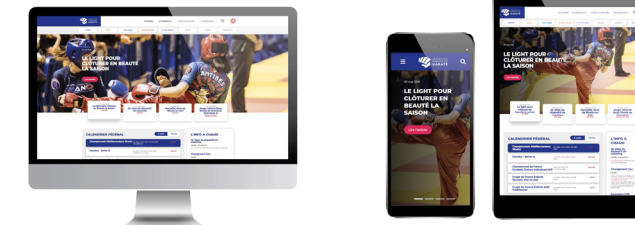
14. Les nouveautés digitales

SITE INTERNET :

La FFK «relooke» et restructure son site internet ffkarate.fr afin de vous offrir une navigation optimisée et simplifiée, accessible sur tous supports. Retrouvez y rapidement et distinctivement toutes les informations qui vous intéressent.

APPLICATION MOBILE :

La FFK lancera dans le courant de la saison une application mobile de Mon Portail Associatif. Cette application permettra dans un premier temps, de télécharger les attestations et les cartes - licences. La digitalisation des cartes dirigeant, professeur, dan ou grade équivalent et coach se fera dans un second temps.



15. Suivre l'actualité fédérale






WEB

Ce document est téléchargeable sur le site internet de la Fédération

Site Internet fédéral : ffkarate.fr

Site France Karate 2020 : francekarate2020.fr

Site Boutique : ffkboutique.fr

-  [ffkarate](https://www.facebook.com/ffkarate)
-  [@ffkarate](https://twitter.com/ffkarate)
-  [ffkarate_](https://www.instagram.com/ffkarate)
-  [ffkarate](https://www.youtube.com/ffkarate)
-  [ffkarate](https://dribbble.com/ffkarate)

ADRESSE POSTALE

Fédération Française de Karaté
 39 rue Barbès - 92120 Montrouge

Accueil ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00,
 sans interruption

CONTACT

01 41 17 44 40

info@ffkarate.fr

Arrêté du 31 décembre 2016 accordant la délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 131-14 et R. 131-25;
 Vu l'avis du Comité paralympique et sportif français en date du 12 décembre 2016;
 Vu l'avis du Comité national olympique et sportif français en date du 15 décembre 2016,

Arrêté :

Art. 1er. - La délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport susvisé est accordée jusqu'au 31 décembre 2020 aux fédérations sportives désignées ci-après pour la discipline sportive ou les disciplines connexes indiquées :
 Fédération française de karaté et disciplines associées :

karaté, arts martiaux vietnamiens, karaté jitsu, krav maga, arts martiaux du sud-est asiatique, yoseikan budo, wushu, para-karaté.

Art. 2. - La directrice des sports est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.